

Paris le 15 Juin 2022



**Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du Jeudi 30 juin 2022**

*A l'attention des membres adhérents de l'Association Notre-Dame de Salut*

Madame, Monsieur, cher(e) membre,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle 2022 de l'Association Notre-Dame de Salut qui se tiendra le

***Jeudi 30 Juin 2022 à 20h00***  
***Au Siège de l'Association au 79 Avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS***

L'ordre du jour de l'AG sera le suivant

1. Approbation du procès-verbal de l'AGO du 11 Septembre 2021
2. Approbation du procès-verbal de l'AGE du 03 Février 2022
3. Rapport moral
4. Rapport financier
5. Rapport général et spécial du commissaire aux comptes
6. Vote des résolutions
7. Election des administrateurs
8. Pouvoirs en vue des formalités

D'ici le 18 Juin seront mis sur notre site [www.pelerinage-national.org](http://www.pelerinage-national.org) les documents suivants :

- Cette convocation
- Un appel à la candidature d'administrateurs pour les Collèges de la Famille de l'Assomption, des Comités Régionaux, de l'Hospitalité et des Membres Pèlerins et Amis.
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 11 Septembre 2021
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 Février 2022
- Les rapports moral et financier de l'année 2021 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes.

**Cette assemblée se tiendra sur place et à distance par visio-conférence et vous pourrez y participer selon les modalités figurant en PJ.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Membre à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Charles-Philippe SOMMERARD  
Président

## **ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2022**

#### **MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation électronique peut se faire à partir de **n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet (qu'il soit professionnel ou personnel)**.

- **Participation**

L'Assemblée générale sera retransmise en direct et en intégralité. Afin de favoriser le dialogue, vous aurez la possibilité de poser des questions sur la plateforme de retransmission dédiée qui sera accessible trois jours avant le jour de l'Assemblée générale, soit à compter du 27 Juin 2022 10h00 ainsi que le jour de l'assemblée.

Les questions devront être posées avant le mercredi 29 Juin à 16h00.

- **Vote**

Le vote se déroulera sur un espace dédié entre

Le mercredi 29 Juin à 14h00 et le jeudi 30 juin à 20h00.

**En conséquence il n'y aura ni vote papier ni vote par procuration.**

**Un mail spécifique ultérieur précisera l'adresse de la plateforme de retransmission et de l'espace de vote ainsi que l'ensemble de la procédure, votre identifiant et de votre mot de passe.**